

TARIFS 2022

TVA TAUX ACTUELLE 20%

VENTE D'IMMEUBLE D'HABITATION ANCIEN

De 0 à 100 000€ HONORAIRES de **6000€** TTC

De 100 001€ à 170 000€ HONORAIRES de **7000€** TTC

Au-delà de 170 001€ HONORAIRES UNIQUE **3.5%** HT soit **4.2%** TTC.

VENTE D'IMMEUBLE D'HABITATION NEUF

HONORAIRES UNIQUE 4.167% HT soit 5.0% TTC avec un minimum de 5000€ TTC.

VENTE DE TERRAIN PARTICULIER

HONORAIRES UNIQUE 5% TTC avec un minimum de 5000€ TTC.

VENTE DE TERRAIN PROMOTEUR

HONORAIRES UNIQUE 10% HT avec un minimum de 10000€ HT

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

HONORAIRES 5% **HT** avec un minimum de 5000€ **HT**.

LOCATION IMMEUBLE HABITATION TTC

HONORAIRES - A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Prestations liées à la visite, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail:

de 8 à 11 euros du mètre carré, en fonction de la Zone géographique (voir arrêté du 22 décembre 2010 et décret n° 2013-392 du 10 mai 2013) .

Prestation d'établissement de l'état des lieux: 3 euros du mètre carré quelque soit la zone géographique.

HONORAIRES - A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Prestations liées à la négociation 1 mois de loyer charges incluses

Prestations liés à la rédaction du bail 100€

Prestation d'établissement de l'état des lieux: 3 euros du mètre carré quelque soit la zone géographique.

LOCATION IMMEUBLE COMMERCIAL (HT)

Si loyer mensuel supérieur à 1000€HT/mois, HONORAIRES de 16% HT du Loyer Annuel HT avec un minimum de 1600€ HT

Si loyer mensuel inférieur ou égale à 1000€HT/mois, HONORAIRES équivalent à 2 mois de loyer HT avec un minimum de 1000€ HT

VENTE DE CHATEAU

HONORAIRES de 20% TTC.